



Maison des Associations
07120 - Grospièrres
France
Tel. 04 75 39 96 79
/06 76 22 23 19

païolive@orange.fr
www.bois-de-païolive.org

Secrétariat
5 route de Barjac
07460 - Saint-André
de Cruzières

SIRET 45305153400049

Saint-André-de-Cruzières, le 10 mars 2025

XXII^e Assemblée générale de l'Association Païolive le 29 mars 2025

Madame, Monsieur, chers adhérents et amis,

L'Assemblée générale annuelle ordinaire de notre Association aura lieu le samedi 29 mars à la salle polyvalente de Grospièrres.

Le programme est le suivant :

A partir de 14 heures, accueil, café et projections de photos de nature.

A 15 heures ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire.

L'ordre du jour en sera

- ▶ Présentation des rapports d'activité, moral et financier puis votes.
- Election du Conseil d'Administration, pour laquelle toutes les candidatures sont les bienvenues. Si vous souhaitez présenter votre candidature, il vous sera demandé, le moment venu, une brève présentation et un court exposé de vos motivations;
- ▶ Fixation des cotisations
- ▶ Questions des membres.

Nous tiendrons aussitôt après une assemblée générale extraordinaire pour modifier éventuellement les articles 1 et 2 de nos statuts comme nous l'expliquons page ci-dessous. Le changement de siège social de Grospièrres aux Vans est également prévu.

Nous prendrons ensuite un verre de l'amitié.

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leurs cotisations pour l'année 2025 peuvent prendre part aux votes. Vous pouvez régler votre cotisation de plusieurs façons:

- En adressant un chèque à l'adresse de l'association, ci-dessus.
- En allant sur notre site : www.bois-de-païolive.org, onglet ASSOCIATION et en surcliquant sur PAYER VOTRE COTISATION.
- Si vous venez à l'Assemblée, vous pouvez la régler en arrivant.

Si vous ne pouviez pas vous rendre à cette Assemblée, vous pouvez adresser un pouvoir selon le modèle ci-dessous

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer le 9 mars, nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

La Présidence:
Christophe Bouquet, Simon Contant et Jean-François Holthof.

Deux modifications importantes sont envisagées dans les articles 1 et 2. En effet :

Après 20 ans d'existence, la question est posée d'une évolution du nom de l'association puisqu'elle considère que sa zone d'intérêt, l'écocomplexe de Païolive et des Gras, qui couvre actuellement 17000 hectares, inclut le plateau des Gras auquel un intérêt renouvelé doit être porté.

La question d'un changement de nom corrélatif d'une prise en compte plus explicite des Gras, voire des zones limitrophes de l'écocomplexe, est donc posée.

Zone d'intérêt de l'association ?

Les options sont :

- Garder les limites actuelles correspondant à l'écocomplexe de Païolive et des Gras jusqu'à Balazuc.
- Y ajouter l'ensemble du plateau calcaire du Jurassique supérieur et du Berriasien jusqu'au pied du Coiron
- Ajouter en plus les zones naturelles qui environnent l'écocomplexe de Païolive et des Gras : bordure nord-ouest des grès du Trias ; la montagne de la Serre ; les plaines de Jalès et des Cruzières

--

Ajouter un sous-titre au nom : Association Païolive ?

Les options sont :

- Pas de sous-titre
- sous titre : Ecocomplexe de Païolive et des Gras
- sous-titre avec une idée comme : « alliance avec la nature » ou « pour le vivant » ou

Un questionnaire en ligne : <https://forms.gle/EUHyJWAhWPbfYt9Z6> vous permettra dès maintenant de donner vos avis et suggestions.

POUVOIR

Article 6 de nos statuts (extraits)

Un membre indisponible peut donner procuration écrite à un autre membre, dans la limite de trois mandats par membre présent. La répartition des mandats non attribués se fera à la discrétion du président de l'Assemblée.

Merci de vérifier que la personne qui vous représentera sera présente et satisfait les conditions ci-dessus. A défaut, laisser le nom libre.

Je, soussigné :

Prénom : Nom :

donne pouvoir à : M., Mme :

Prénom : Nom :

pour me représenter à l'Assemblée générale du 29 mars 2025 de l'Association Païolive.

Ainsi fait à : le :